

## SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « CHINON, VIENNE ET LOIRE » EN DATE DU MARDI 15 MAI 2018 PROCES-VERBAL

L'an deux mil dix-huit le mardi quinze mai à dix-sept heures trente minutes, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire se sont réunis, Salle Olivier Debré en Mairie de Chinon – Place Général de Gaulle à CHINON (37500), sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Date de la Convocation : MERCREDI 09 MAI 2018

### PRESENTS :

M. C.ARRONDEAU - M. C.BORDIER - M. J.V. BOUSSIQUE - M. B.CHATEAU - M. L.CHAUVELIN  
MME B.CHOUTEAU - M. D.DAMMERY - M. T.DEGUINGAND - MME C. DELAGARDE - M. R.DELAGE  
M. Y.DESBLACHES - M. M.DESHAYES - M. J.L.DUPONT - M. M.FERRAND - M. D.FOUCHÉ - MME MF.GENET  
M. S.GOURON - MME M.GREULT-CHIONNA - M. D.GUILBAULT - M. P.GUILLARD - MME F.HENRY  
MME C.LAMBERT - M. J.J.LAPORTE - M. M.LESOURD - MME M.LUNETEAU - M. J.L.MARTINEAU  
MME T.MERCIER - M. G.MORTIER - M. D.MOUTARDIER - M. V.NAULET - MME C.PERIN BESNARD  
M. S.PINAUD - M. M.PLOUZEAU - MME F.ROUX - M. J.SCHUBNEL - M. G.THAREAU - M. G.THIBAULT  
MME M.YVON

### ABSENCES OU REPRESENTATIONS :

M. Christophe BAUDRY avait donné pouvoir à M. Didier GUILBAULT  
M. Patrice CHARRIER avait donné pouvoir à M. Jean-Luc DUPONT  
MME Ann CHEVALIER avait donné pouvoir à M. Gilles MORTIER  
M. Didier GODOY avait donné pouvoir à M. Yves DESBLACHES  
MME Florence GRANDIN avait donné pouvoir à M. Denis MOUTARDIER  
MME Geneviève HAILLOT avait donné pouvoir à M. Laurent CHAUVELIN  
M. René MOREAU avait donné pouvoir à MME Françoise ROUX  
M. Michel PAVY avait donné pouvoir à MME Martine LUNETEAU  
MME Marie-Laure PERRIER avait donné pouvoir M. Gilles THIBAULT  
MME Valérie POYART avait donné pouvoir à M. Bernard CHATEAU  
MME Martine MILLET avait donné pouvoir à M. Rémy DELAGE  
*M. Jean ALBERT était représenté par Monsieur Michel DESHAYES, son Suppléant*  
*MME Corinne LEROY était représentée par Monsieur Claude ARRONDEAU, son Suppléant*  
M. Daniel HANNEQUART, excusé.  
*MME Tiphaine MERCIER est arrivée en cours de séance et a donné pouvoir à MME Marie-Françoise GENET jusqu'à son arrivée à 19h10.*

Madame Françoise ROUX est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente (10 AVRIL 2018) est approuvé.

Les Conseillers Communautaires ont pris connaissance des décisions prises par le Président dans le cadre des pouvoirs délégués par le Conseil Communautaire.

Préalablement à l'ouverture de la séance :

■ Le Conseil entend Madame Nadège ARNAULT, Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales du Conseil Départemental et ses services, exposer l'organisation de la compétence Sociale du Département.

- Puis Monsieur Jean-Luc DUPONT apporte quelques précisions :

#### **Déclaration à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie publique (HATV)**

Un article dans la presse locale (Nouvelle République) laisse supposer que Monsieur Jean-Luc DUPONT n'aurait pas rempli ses obligations de déclaration de patrimoine.

Il explique qu'il n'en est rien : il a bien effectué cette déclaration, dès son élection en 2014, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire atteignant déjà le seuil de 20 000 habitants qui déclenche cette obligation. Simplement, à l'époque, cette déclaration se faisait sous format papier, et n'a dû s'effectuer sous format numérique que plus tard.

La transposition par la HATV est en cours, ce qui explique que sa déclaration n'apparaisse pas encore sur le site de cet organisme. Le Sous-Préfet et la HATV ont été informés de cet état de fait.

#### **Le Conseil de Développement**

Un Conseiller Municipal de Chinon envoie régulièrement aux Conseillers Communautaires ou à des personnes extérieures des observations à propos d'un retard supposé dans la création d'un Conseil de Développement.

Monsieur Jean-Luc DUPONT rappelle que dans un premier temps, du fait de la recomposition des territoires dans le cadre de la loi NOTRe, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire a proposé à la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne de constituer un Conseil de Développement commun, les deux Communautés de Communes étant regroupées au sein du Syndicat Mixte du Pays du Chinonais.

Après plusieurs mois de réflexion, la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne n'a pas donné une suite favorable à cette proposition.

Puis la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire a attendu l'intégration prévue, et effectuée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, des Communes d'Anché et de Cravant les Coteaux.

Enfin, au cours de l'année 2017, la procédure d'intégration de la Commune de Chouzé sur Loire a été lancée et a abouti au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Monsieur Jean-Luc DUPONT explique qu'il n'y a donc eu aucun retard, mais simplement un enchaînement de recomposition du périmètre intercommunal du fait de la loi NOTRe.

Une réunion de travail sur ce sujet aura lieu fin mai-début juin et la création du Conseil de Développement sera soumise au conseil communautaire fin juin.

#### **Terrain de football de Chinon**

Monsieur Jean-Luc DUPONT explique au Conseil que le devenir du terrain de football de la Plaine des Vaux a été évoqué lors d'un conseil municipal à Chinon, ce terrain étant peu praticable par temps de pluie. La réalisation d'un terrain synthétique a été évoquée. En tout état de cause, Monsieur Jean-Luc DUPONT rappelle que les terrains de football restent une compétence des Communes.

Après ces informations, Monsieur Jean-Luc DUPONT ouvre l'ordre du jour de la séance.

## **MOTION DU CONSEIL REGIONAL SUR LE RESEAU FERROVIAIRE**

Monsieur Jean-Luc DUPONT présente au Conseil une motion émanant du Conseil Régional qui dénonce les propositions du rapport SPINETTA d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité.

Il rappelle l'importance de la ligne Chinon-Tours et la nécessité, au contraire, de continuer à investir pour la moderniser.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, la motion du Conseil Régional.

## CREATION D'UN DIXIEME POSTE DE VICE-PRESIDENT - ELECTION

Monsieur Jean-Luc DUPONT propose au Conseil de créer un 10<sup>ème</sup> poste de Vice-Président ; en effet, depuis 2014, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire a vu ses compétences se développer, notamment la compétence « aménagement de l'espace » avec l'élaboration d'un PLU Intercommunal.

La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire a également intégré trois nouvelles Communes.

Cette création reste dans l'enveloppe normale de 20 % du nombre de Conseillers.

Le Conseil crée ce dixième poste de Vice-Président à l'unanimité.

Puis il est procédé à l'élection.

Monsieur Gilles THIBAUT, Maire de Chouzé sur Loire est seul candidat.

De ce fait, en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas voter au scrutin secret.

Monsieur Gilles THIBAUT est élu Dixième Vice-Président de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, à l'unanimité.

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2018

Sur proposition de Madame Marie-Françoise GENET, Vice-Présidente, le Conseil alloue à l'unanimité les subventions suivantes :

▪ Association des Vignerons du Terroir Véronnais Saint Vincent 2018	800 €
▪ Mairie de Candes Saint Martin Accueil de la manifestation « Vélo Vintage » le 24/06/2018	500 €
▪ Club d'Echecs d'Avoine Championnat de France des Collèges (8 au 10/06/18)	500 €

## INTERVENANTS MUSICAUX 2017/2018 – ECOLES AVOINE

Sur proposition de Madame Marie-Françoise GENET, Vice-Présidente, le Conseil accorde à l'unanimité une participation de 7 050 € à la Commune d'Avoine pour financer le coût de l'enseignement musical dans les écoles pour l'année scolaire 2017/2018.

## ECOLE DE MUSIQUE DE CHOUZE SUR LOIRE

Madame Marie-Françoise GENET, Vice-Présidente, expose au Conseil que l'école de musique de Chouzé sur Loire est gérée par une association qui recevait une subvention de 20 000 € par la Commune.

La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire étant désormais compétente, le Conseil approuve à l'unanimité une subvention de ce montant sachant qu'il sera retiré de l'Attribution de Compensation de la Commune pour assurer la neutralité budgétaire de ce transfert de compétence.

## MODIFICATIONS SIMPLIFIEES DE PLU

Monsieur Denis FOUCHÉ, Vice-Président, présente au Conseil Communautaire :

### ▪ PLU DE LA COMMUNE D'AVOINE – MS N° 1

La modification a pour objet de modifier le PLU afin de prévoir la réalisation d'une voirie de 3,50 mètres dans le cadre de la construction d'un lotissement de 24 logements locatifs.

### ▪ PLU DE LA COMMUNE DE HUISMES – MS N° 1

La modification a pour objet la réduction d'un emplacement réservé (n°5) afin de permettre la desserte de la zone 1AU « La Bouzinière » et de modifier légèrement la limite des zonages UA/UB.

### ▪ PLU DE LA COMMUNE DE BEAUMONT EN VERON – MS N° 3

La modification a pour objet la rectification d'une zone EBC afin d'en sortir un bâtiment technique déjà existant.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces trois modifications de PLU.

## AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES

▪ Sur proposition de Monsieur Jean-Vincent BOUSSQUET, Vice-Président, le Conseil accepte, à l'unanimité un échange de terrains avec la Commune de Beaumont en Véron :

Terrains cédés à la Commune :

Parcelles	Adresse	Surface DGI	Zonage PLU	Motif
AB 178	Le Carroi des Renards	1 074 m <sup>2</sup>	N	Agrandissement du site du stade municipal pour l'implantation d'un nouveau système d'éclairage.
AD 598	Rue des Ecoles	810 m <sup>2</sup>	U	Proximité des écoles. Création possible d'un parking réservé aux taxis.

Terrains cédés à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire :

Parcelles	Adresse	Surface DGI	Zonage PLU	Descriptif
AB 753	Le Ridoit	865 m <sup>2</sup>	N	Parcelle boisée classée en EBC
AB 757	Le Ridoit	2 673 m <sup>2</sup>	N	Parcelle boisée classée en EBC

Arrivée de Madame Tiphaine MERCIER.

▪ Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, propose au Conseil la cession d'un ensemble de gîtes à Lerné n° 7-8-9 et 10 et d'une buanderie édifiés sur la parcelle Section AB n° 476, moyennant le prix de 140 000 €, l'estimation des Domaines s'élevant à 132 000 €.

Monsieur Maurice LESOURD, Maire de Lerné, fait part de son accord et de sa satisfaction de voir revivre cet ensemble immobilier.

Accord du Conseil à l'unanimité moins deux abstentions (MM. FOUCHÉ et ARRONDEAU).

▪ Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, propose au Conseil la cession d'une maison sise 17 Cité du Velors à Beaumont en Véron, moyennant le prix de 110 000 €. Ce bien étant estimé à 114 000 € par les Domaines.

Accord du Conseil à l'unanimité.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Vincent BOUSSIQUET, Vice-Président, propose au Conseil Communautaire :

- La cession au gérant de la société « Le Clos Rabelais » qui souhaite développer son activité :
  - de l'atelier n° 14 situé sur le parc d'activités de La Roche Clermault d'une surface de 437 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 200 000 € ;
  - et de la parcelle cadastrée section C n° 866 de 2 783 m<sup>2</sup> au prix de 30 000 €.

La société souhaitant occuper rapidement ce bâtiment, avant que l'acte de vente soit signé, Monsieur Jean-Vincent BOUSSIQUET propose au Conseil de conclure un bail dérogatoire au prix de 1 200 €/mois dont les mensualités viendront en déduction du prix de vente.

Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.

- Le versement d'une subvention de 520 € à Initiative Touraine en Chinonais pour favoriser la reprise d'une activité de restauration rapide, Rue du Château d'Eau à Chinon.  
Accord du Conseil à l'unanimité.

- Une modification du plan de financement de l'acquisition de mobilier pour l'espace Co-Working à Avoine, comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Acquisition mobilier	19 900,52 €	Autofinancement (20%)	3 980,11 €
		LEADER (80%)	15 920,41 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 900,52 €</b>		<b>19 900,52 €</b>

Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.

Monsieur Jean-Luc DUPONT précise que l'inauguration devra être reportée du fait d'une autre cérémonie.

- Un avenant au protocole d'accord avec la société TRIHOM, modifiant le délai d'exécution du bâtiment.  
Accord du Conseil à l'unanimité.

## TOURISME

Sur proposition de Monsieur Jean-Vincent BOUSSIQUET, Vice-Président, le Conseil fixe ainsi qu'il suit :

- Les tarifs 2018 du Camping L'Ile Auger de Chinon ( joints au présent procès-verbal) et le règlement de location des bungalows toilés ;
- Les tarifs 2018 du Camping de Chouzé sur Loire comme suit :

- Un emplacement avec 1 adulte : .....	6,50 €
- Un emplacement avec 2 adultes : .....	9,50 €
- Un emplacement pour 1 famille (maximum 6 personnes) : .....	12,00 €
- Un emplacement pour 1 groupe (maximum 20 personnes) : .....	20,00 €
- Electricité .....	3,50 €
- Adulte supplémentaire .....	3,50 €
- Jetons lave-linge .....	2,00 €
- Location de vélo.....	1€/jour

Une réduction de 10% sur le coût du séjour sera faite :

- aux lecteurs du Guide du Routard de l'année, sur présentation de celui-ci.
- aux adhérents de la Fédération Française de Camping et de Caravaning (FFCC).

## ENVIRONNEMENT

### ▪ SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'INDRE (SAVI)

La délibération est reportée, en attente de la publication de l'Arrêté Préfectoral.

### ▪ CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Monsieur Vincent NAULET, Vice-Président, propose au Conseil les avenants à la convention de partenariat avec le CPIE comportant une subvention de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire d'un montant total de 47 992 €.

Accord du Conseil à l'unanimité.

## SPORT

Monsieur Gilles MORTIER, Vice-Président, après étude de la Commission Sport, propose au Conseil d'attribuer les subventions 2018 pour aider les clubs à la formation des jeunes sportifs, comme suit :

▪ CLUB D'ECHECS D'AVOINE	3 600 €
▪ AVOINE OLYMPIQUE CHINON CINAIS	3 760 €
▪ USEAB (Athlétisme, Handball, Tennis de table)	4 880 €
▪ SPORTING CLUB CHINONNAIS	3 560 €
▪ AVOINE BEAUMONT GYMNASTIQUE	2 160 €

Accord du Conseil à l'unanimité.

## FOURRIERE COMMUNAUTAIRE

Monsieur Denis FOUCHÉ, Vice-Président, présente au Conseil une modification de la convention avec les Communes portant sur une révision de l'organisation de la fourrière et de la gestion des animaux errants.

Accord du Conseil à l'unanimité.

## SAUR – AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE

Monsieur Vincent NAULET, Vice-Président, expose au Conseil que la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire a délégué à la SAUR la gestion de l'assainissement collectif.

Du fait de l'entrée de la Commune de Chouzé sur Loire dans la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il y a lieu de signer un avenant à ce contrat, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire se substituant à la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire pour le territoire de cette Commune.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, cet avenant.

## RESSOURCES HUMAINES

### ▪ COMITE TECHNIQUE ET COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CT et CHSCT)

Monsieur Bernard CHATEAU, Vice-Président, expose au Conseil que l'année 2018 verra les élections pour le renouvellement des représentants du personnel au CT et au CHSCT.

Le Conseil doit délibérer pour déterminer s'il conserve le paritarisme et le nombre de représentants de chaque collège.

Sur proposition de Monsieur Bernard CHATEAU, et après consultation des organisations syndicales, le Conseil, à l'unanimité :

- fixe à 5 le nombre de représentants titulaires et 5 suppléants pour le personnel pour le CT et le CHSCT ;
- décide de maintenir le paritarisme et de recueillir l'avis des représentants de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire avant celui des représentants du personnel.

### ▪ TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur proposition de Monsieur Bernard CHATEAU, le Conseil décide à l'unanimité :

- la modification du tableau des effectifs d'emplois non permanents, d'emplois saisonniers et accroissement temporaire d'activité tel qu'annexé au présent Procès-Verbal,
- la création et modification des emplois permanents comme suit :
  - . Modification d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet 10h30/35<sup>ème</sup> en un poste d'agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 10h30/35<sup>ème</sup> suite à un avancement de grade ;
  - . Transformation d'un poste de rédacteur à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, pour permettre l'intégration au service des finances, par voie de mutation, d'un agent de la ville de Chinon.
  - .Transformation d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif à temps complet, pour permettre le recrutement d'un agent gestionnaire de carrière/formation (en remplacement d'un agent en emploi d'avenir et dans la perspective du service commun avec le CIAS).
  - . Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non-complet 30/35<sup>ème</sup> (articulation entre le poste d'accueil du service enfance jeunesse et le besoin de renfort en assistante RH et administrative sur le service des RH)

### ▪ AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCES

Le Conseil approuve à l'unanimité le régime des autorisations spéciales d'absences ; toutefois, à la demande de Monsieur GUILBAULT et Monsieur MOUTARDIER, la prochaine Commission Ressources Humaines sera amenée à préciser certains points.

▪ **PLAN DE FORMATION 2018 - 2020**

Sur proposition de Monsieur Bernard CHATEAU, Vice-Président, le Conseil approuve à l'unanimité le plan de formation du personnel 2018/2020.

▪ **CONVENTIONS**

Le Conseil approuve à l'unanimité :

- une convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'association CLAAC ;
- une convention avec la ville de Chinon pour la gestion des astreintes.

**Pièces annexées au présent Procès Verbal :**

Tarifs du Camping L'île Auger de Chinon  
Tableau des effectifs

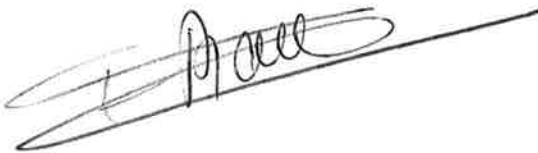
**LE PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE AURA LIEU  
MERCREDI 27 JUIN 2018 à 18H00 à AVOINE.**

Fait à Avoine le **24 MAI 2018**  
Affiché à CHINON, AVOINE et CINAIS le

**24 MAI 2018**

Le Secrétaire de séance  
Françoise ROUX

Le Président,  
Jean-Luc DUPONT





**ANNEXE PROCES VERBAL CONSEIL REUNI LE 15 MAI 2018**

**TARIFS CAMPING L'ILE AUGER CHINON - AU 15 MAI 2018**

	Du 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 30/10	Tarif HT en €	Tarif TTC (TVA 10%) en €	Tarif HT en €	Tarif TTC (TVA 10%) en €
<b>EMPLACEMENT CAMPING (Prix par nuit de 12h à 12h en haute saison et max. 6 personnes/emplacement)</b>					
Forfait camping nature, 2 personnes (1 tente, 1 caravane ou 1 camping-car)*	10,00	11,00	13,64	15,00	
Forfait camping confort, 2 personnes (1 tente, 1 caravane ou 1 camping-car + électricité 12 A)	13,18	14,50	16,82	18,50	
Forfait randonneur et Loire à vélo (1 tente, 1 adulte)	6,36	7,00	8,18	9,00	
Forfait réserve aux professionnels (sur justificatif) (1 tente, 1 caravane ou 1 camping-car + électricité 12 A)	9,09	10,00	9,09	10,00	
Personne supplémentaire*	2,73	3,00	3,64	4,00	
Enfant de 4 à 13 ans inclus	1,36	1,50	2,27	2,50	
Visiteur	1,82	2,00	1,82	2,00	
Animal	1,36	1,50	1,36	1,50	
Électricité 12 A	3,18	3,50	3,18	3,50	
Véhicule supplémentaire	2,73	3,00	2,73	3,00	
Supplément double essieu	9,09	10,00	9,09	10,00	
<b>LOCATIONS</b>					
Bungalow toilé écologie équipé pour 2 personnes avec coin cuisine	27,27	30,00	36,36	40,00	
Bungalow toilé équipé pour 4 personnes avec coin cuisine	34,55	38,00	43,64	48,00	
Bungalow toilé écologie KENYA confort + et équipé pour 5 personnes avec coin cuisine	43,64	48,00	62,73	69,00	
Forfait ménage	45,45	50,00	45,45	50,00	
Parure de draps jetables lit simple (Tour droux)	4,55	5,00	4,55	5,00	
Parure de draps jetables lit double (Tour droux)	7,27	8,00	7,27	8,00	
kit produits d'entretien écologique (1 éponge, 10ml produit vaisselle, 10ml produit nettoyant surface, 1 sac poubelle, 1 boîte d'allumettes)	2,73	3,00	2,73	3,00	
<b>REDUCTIONS</b>					
Camping cariste titulaire de la carte ACSJ					
Guide du routard de l'année					-10 %
Emplacements camping, camping confort et localités 7 = 6					7=6
Emplacements camping, camping confort 30 = 25					30=25
Groupes (à partir de 30 personnes)		centres de loisirs			-50 %
					-10 %
					-10 %
<b>PRESTATIONS</b>					
Garage mort (sans électricité)	3,82	4,20	3,82	4,20	
Recharge appareils électriques (portable, batterie vélo électrique, tablettes, ...)	1,00	1,00	1,00	1,00	
Accès Wifi illimité	1,36	1,50	1,36	1,50	
Vidange camping car (GRATUIT si nuitée)	4,55	5,00	4,55	5,00	
Douches (GRATUIT si nuitée)	1,82	2,00	1,82	2,00	
Lavage en machine	4,55	5,00	4,55	5,00	
Séchage en machine	3,64	4,00	3,64	4,00	
Lessive (1 pastille)	1,36	1,50	1,36	1,50	
Santaires (hors campeur) par tranche de 10 personnes	9,09	10,00	9,09	10,00	
Enlèvement de caravane en cas de crue	61,82	90,00	61,82	90,00	
Démontage d'un auvent en cas de crue	27,27	30,00	27,27	30,00	
accueil en pré/cheval/nuitée (sans alimentation spécifique)	4,55	5,00	4,55	5,00	
fourniture de granulés / kg	0,55	0,60	0,55	0,60	
fourniture de foin /kg	0,27	0,30	0,27	0,30	
<b>CAUTIONS</b>					
Badge barrière (caution restituée contre restitution du badge)	27,27	30,00	27,27	30,00	
Caravane à double essieu	113,64	125,00	113,64	125,00	
Location bungalows toilés	90,91	100,00	90,91	100,00	
Adaptateur branchement électrique (caution restituée contre restitution de branchement)	27,27	30,00	27,27	30,00	
Sac de tri (caution restituée contre restitution du sac)	1,82	2,00	1,82	2,00	
Taxe de séjour = 0,50 euro par adulte / nuit					

Fait à Avoirne le 24 MAI 2018  
Affiché à CHINON, AVAINE et CHASSIS-le

Le Secrétaire de séance  
Françoise ROUX

24 MAI 2018

Le Président  
Jean-Luc DUPONT



\* Sur présentation d'un billet du festival Avoirne Zone Groove, pratique du tarif basse saison sur les prestations notées d'un astérisque

**LISTE DES EMPLOIS CCCVL "SAISONNIER/ACCROISSEMENT D'ACTIVITE"  
ANNEXE PROCES VERBAL DU CONSEIL CC CVL REUNI LE 15 MAI 2018**

Nombre de Poste	PÔLE	Services	Missions	GRADE	STATUT	TEMPS TRAVAIL	DATE DE CONTRAT	COMMENTAIRES
<b>Tourisme : Camping CHINON</b>								
1	Aménagement/dvp éco-touristique	Camping Chinon	Entretien sanitaires	Adjoint technique	CDD	TNC 17h30/35	5 mois (mai à septembre)	art 3 alinéa 2
1	Aménagement/dvp éco-touristique	Camping Chinon	Entretien sanitaires	Adjoint technique	CDD	TNC 17h30/35	2 mois (juillet/aout)	art 3 alinéa 2
1	Aménagement/dvp éco-touristique	Camping Chinon	Accueil	Adjoint administratif	CDD	TC 35/35	2 mois (juillet/aout)	art 3 alinéa 2
1	Aménagement/dvp éco-touristique	Camping Chinon	Animation	Adjoint d'animation	CDD	TNC 25/35	1 mois (mi-juillet/mi-aout)	art 3 alinéa 2
1	Aménagement/dvp éco-touristique	Camping	Entretien-Espaces verts	Adjoint technique	CDD	TNC 17.5/35	8,5 mois(mi-fevrier/octobre)	art 3 alinéa 1° Déjà créé CC 15.02.2018
<b>Enfance/Jeunesse : Animation</b>								
20/25 selon effectifs	Enfance-Jeunesse	ALSH	Animation	animateur généraliste	VACATION		Juillet	Veron - Cinais - Chouzé
15/20 selon effectifs	Enfance-Jeunesse	ALSH	Animation	animateur généraliste	VACATION		Aout	Veron - Cinais - Chouzé
<b>Enfance/Jeunesse : Festival Ludique</b>								
6 postes	Enfance-Jeunesse	Ludothèque	Animation	animateur généraliste	VACATION	TNC volume de total 432 h		
<b>Enfance/Jeunesse : Restauration</b>								
1	Enfance-Jeunesse	Restauration	Aide de cuisine	Adjoint technique	CDD	TC	2 mois (juillet / aout)	Véron art.3 alinéa 2

**LISTE DES EMPLOIS CCVL "SAISONNIER/ACCROISSEMENT D'ACTIVITE"  
ANNEXE PROCES VERBAL DU CONSEIL CC CVL REUNI LE 15 MAI 2018**

Nombre de Poste	PÔLE	Services	Missions	GRADE	STATUT	TEMPS TRAVAIL	DATE DE CONTRAT	COMMENTAIRES
<b>Sport : Piscines</b>								
<i>Avainé</i>								
4	Sports	Piscine	Entretien/Accueil	Adjoint technique	CDD	TC	juillet et août	Véron art 3 alinéa 2°
3	Sports	Piscine	Entretien/ Technique	Adjoint technique	CDD	TNC	juillet	Véron art 3 alinéa 2°
3	Sports	Piscine	Entretien/ Technique	Adjoint technique	CDD	TNC	août	Véron art 3 alinéa 2°
1	Sports	Piscine	MNS (BEESAN)	ETAPS 7ème échelon	CDD	TC	juillet et août	Véron art 3 alinéa 2°
4	Sports	Piscine	Surveillant baignade (BNSSA)	OTAPS qualifié	CDD	TC	juillet	Véron art 3 alinéa 2°
3	Sports	Piscine	Surveillant baignade (BNSSA)	OTAPS qualifié	CDD	TC	août	Véron art 3 alinéa 2°
1	Sports	Piscine	Surveillant baignade (BNSSA)	OTAPS qualifié	CDD	TNC	Mai 2018 à avril 2019 (12 mois)	Veron et Chinon art 3 alinéa 2°
<b>Sport : Piscines</b>								
<i>Chinon</i>								
2	Sports	Piscine	Entretien/Accueil	Adjoint technique	CDD	TC	juillet et août	Chinon art 3 alinéa 2°
1	Sports	Piscine	MNS (BEESAN)	ETAPS 7ème échelon	CDD	TC	juillet et août	Chinon art 3 alinéa 2°
1	Sports	Piscine	Surveillance (BNSSA)	OTAPS 4ème échelon	CDD	TNC	juin et septembre	Chinon art 3 alinéa 2°

LISTE DES EMPLOIS CCCVL "SAISONNIER/ACCROISSEMENT D'ACTIVITE"  
ANNEXE PROCES VERBAL DU CONSEIL CC CVL REUNI LE 15 MAI 2018

Nombre de Poste	PÔLE	Services	Missions	GRADE	STATUT	TEMPS TRAVAIL	DATE DE CONTRAT	COMMENTAIRES
Culture : Musée/ Ecomusée/ Maison de Pays								
Volume horaire à répartir entre 3 à 5 agents	Aménagement/dvp éco-touristique	Maison de Pays	Accueil	Adjoint animation	CDD	1040 h cumulées	d'avril à début octobre 2018	art 3 alinéa 1° CC du 15.02.2018
1	Culture	Musée	Accueil	Adjoint animation	CDD		9 mois (mars à novembre)	art 3 alinéa 1° CC du 15.02.2018
1	Culture	Ecomusée	Accueil	Adjoint animation	CDD		4 mois et 1 semaines (1er mars au 06 juillet)	art 3 alinéa 2° CC du 15.02.2018
Pôle Techniques : Espaces verts - voirie								
1	Techniques	Espaces verts / Voirie	Renfort	Adjoint technique	CDD		4 mois (mi-mai /mi-septembre)	Rive Gauche art 3 alinéa 2°
1	Techniques	Espaces verts	Renfort	Adjoint technique	CDD		8 mois (mars à octobre )	art 3 alinéa 1° CC du 15.02.2018

Fait à Avoine le **24 MAI 2018**  
Affiché à CHINON, AVOINE et CINAIS le

Le Secrétaire de séance  
Françoise ROUX



**24 MAI 2018**

Le Président,  
Jean-Luc DUPONT

